

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/80**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Convention de subventionnement pour la mise en œuvre du plan d’accompagnement de Territoires d’engagement pour la communauté de communes de Marana Golo sur l’année 2024

MONSIEUR Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La communauté de communes de Marana Golo s’est engagée an avril 2022 auprès de l’ANCT à devenir le 15ème Territoire engagé dans le cadre du dispositif national « territoire d’engagement ».

Ce dispositif sur 3 ans se fixe comme objectif d’aider les élus locaux et leurs équipes, à faire s’exprimer et s’épanouir sur leur territoire le potentiel d’engagement citoyen, au travers de la concertation et participation citoyenne, au service de la cohésion territoriale.

Cette démarche donne lieu à des conventions annuelles de subventionnement : la 1ere en 2022 concernait l’étape de diagnostic territorial et d’élaboration du plan d’accompagnement la 2^{nde} en 2023 a permis de développer 3 actions : concertations sur les sentiers, 3 festivals des spuntini, 2 sessions de formation et d’accompagnement.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240613-2024-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024

L'objet de la présente convention est à présent le financement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement « Territoires d'engagement » pour la communauté de communes de Marana Golo qui en est le bénéficiaire, pour l'année 2024.

Elle permet de financer intégralement les actions suivantes :

- Appui à la conception de projets emblématiques permettant de faire s'exprimer l'engagement citoyen et de le faire vivre :

1/ **Le Festival des Spuntini** : *Miser sur l'engagement et le développement citoyen tout en permettant à la CCMG d'aborder des sujets de politiques publiques liés au PAT dans un cadre de concertation convivial avec un fort lien au lieu*

2/ Conception et accompagnement à la démarche de **participation citoyenne dans les opérations d'entretien des rives de cours d'eau** de la CCMG : *informer, sensibiliser, faire s'exprimer et impliquer les citoyens sur cette thématique*

3/ Démarche de participation citoyenne dans le **projet de mise en place et de déploiement des composteurs partagés** : *préconiser des offres de gestion adaptées aux besoins des habitants et aux enjeux de la CCMG tout en donnant une place de co-concepteurs aux habitants embarqués.*

4/ Séquences de formation : *Accompagnement autour des enjeux de participation citoyenne des projets portés par la CCMG*

5/ Mise à disposition d'appuis et relais sur le terrain, avec **un co financement supplémentaire du poste de VTA** (chargée de missions PAT),

6/ Déplacements des référents Territoire D'engagement au niveau national,

Le coût total du projet est de 63 295 € TTC et la subvention de l'ANCT correspond à 100% des dépenses prévisionnelles en 2024.

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'approuver la convention de subventionnement pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement « Territoires d'engagement » pour la communauté de communes de Marana Golo sur l'année 2024.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve la convention financière annexée à la présente délibération
- Autorise le président à signer la convention et tous les actes nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI